L'infirmerie d'entreprise

Sources

> **Article R.4224-24** : « Le local d’infirmerie est équipé de matériel de premiers secours adapté à la nature des risques. »

Local

Comme un cabinet de médecin généraliste, l’infirmerie doit :

- Assurer accueil et confidentialité.
- Être équipée d’un espace d’examen et d’un bureau.
- Disposer d’un matériel d’urgence standardisé.
- Être accessible, hygiénique et sécurisé.
- Respecter les mêmes obligations de secret médical et de conservation des dossiers.

Localisation et accessibilité

- Rez-de-chaussée ou facilement accessible par ascenseur.
- Signalisation claire.
- Accès sécurisé mais non entravé (PMR inclus).
- Proximité des zones à risque si l’activité le justifie.
- Accessible à des brancards, et permettant des manœuvres de transfert.

Configuration des locaux

- **Surface suffisante** pour accueillir un lit médicalisé, une armoire, un bureau et circuler librement.
- **Espace de confidentialité** : séparation visuelle et phonique (respect du secret médical, art. R.1110-1 CSP).
- **Ventilation, éclairage, chauffage** conformes aux normes de locaux recevant du public.
- **Point d’eau** avec eau potable, chaude et froide, à proximité immédiate du lit ou chaise d'examen, pour limiter les risques de transmission (l'infirmier.e est un vecteur potentiel après chaque soin).
- **Toilettes accessibles** à proximité immédiate.

Équipements obligatoires

- **Lit ou divan d’examen** avec draps à usage unique.
- **Armoire fermant à clé** pour produits de soins et médicaments (selon protocole médical).
- **Matériel de premiers secours** adapté aux risques (trousse de secours, défibrillateur si besoin ou si non disponible en moins de 3 minutes de périmètre de marche, matériel d'examen infirmier (tensiomètre, glucomètre, saturomètre, etc.).
- **Téléphone ou moyen d’alerte direct** vers les secours.
- **Mobilier fonctionnel** : bureau, chaises, armoire de rangement.
- **Poste informatique avec accès internet,** accès intranet Lumanisy, accès Lise.care. Une imprimante ou une tablette pour la transmissions des informations aux secours.

Hygiène et sécurité

- Respect des normes de nettoyage (surfaces lessivables, entretien quotidien).

- Gestion des DASRI (déchets d’activités de soins à risques infectieux) : Ne sont pas considérés comme devant être orientés vers la filière de gestion des DASRI (extrait): **les déchets d’activités de soins qui ne sont pas fortement imprégnés de sang, de sécrétions ou d’excrétions avec risque d’écoulement,** les dispositifs médicaux à usage unique non perforants (non piquants, non coupants, non tranchants)

  https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_dasri_maj_240725j.pdf

- Plan d’évacuation et accès facile aux secours externes.

Fonctionnalités organisationnelles

- **Confidentialité garantie** (porte pleine, pas de passage).
- **Traçabilité des actes** (registre infirmier, dossiers individuels, informatique sécurisé).
- **Protocoles écrits** validés par le médecin du travail (urgences, suivi infirmier, orientation).

Revision #8
Created 2025-09-25 13:23:31 UTC by William FRICONNEAU
Updated 2026-05-04 13:39:19 UTC by Elsa RENOUX